

Le 12 décembre 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 12 décembre 2023 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Madame Cheryl Brazeau, conseillère
Monsieur Ian Gray, conseiller
Madame Isabel Boulay, conseillère
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTE

Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

ABSENTE

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière

2023-12-168

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 décembre 2023 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2023-12-169

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 décembre 2023 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2023-12-170

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 14 NOVEMBRE 2023

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 14 novembre 2023 sans modification.

ADOPTÉE

Le 12 décembre 2023

2023-12-171 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023 sans modification.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2023-12-172 **DROIT DE RETRAIT / AVIS D'INTENTION DE DÉCLARATION DE COMPÉTENCE À L'ÉGARD DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS LOCALES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DANS LE DOMAINE DE L'AMÉNAGEMENT DES ZONES INONDABLES, DES LACS, DES COURS D'EAU ET DE LEURS RIVES**

CONSIDÉRANT la résolution du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges n° 23-10-04-18;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun d'exercer son droit de retrait à l'égard de la déclaration de compétence de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le domaine de l'aménagement des zones inondables, des lacs, des cours d'eau et de leurs rives;

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité exerce son droit de retrait à l'avis d'intention de déclaration de compétence à l'égard de toutes les municipalités locales de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le domaine de l'aménagement des zones inondables, des lacs, des cours d'eau et de leurs rives.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2023-12-173 **REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige la greffière ou la greffière-trésorière à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE acte du dépôt par la greffière-trésorière du registre public des déclarations des élus, lequel ne contient aucune déclaration.

ADOPTÉE

Le 12 décembre 2023

2023-12-174 **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 674 / RÈGLEMENT RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 674 intitulé :

« Règlement relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ ».

ADOPTÉE

2023-12-175 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE AVEC LA FOM / SOUTIEN TECHNIQUE / LOGICIEL DE GESTION FINANCIÈRE / 2024**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE RENOUVELER le contrat pour la gestion de l'informatique municipale pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, au montant de 7 350 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2023-12-176 **AVENANT MODIFIANT LA RÉOLUTION 2021-11-120 / ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES / COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES ET VOLUMINEUX 2022-2023-2024**

CONSIDÉRANT la résolution n° 2021-11-120 octroyant le contrat à Robert Daoust et Fils inc., 93, rue Cameron, Hudson (Québec), J0P 1H0, pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques et volumineux 2022-2023-2024, et ce, pour un montant de deux cent soixante-dix-neuf mille quatre cent treize dollars et dix-neuf cents (279 413,19 \$), plus les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres et tel qu'il appert au bordereau de prix hebdomadaire de l'Annexe 3 Option A;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se prévaloir de l'Option B pour l'année 2024, soit une collecte incluant le transport et la disposition des résidus domestiques aux deux semaines, ainsi que d'une collecte mensuelle pour les objets volumineux;

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay

Le maire procède au vote

Le 12 décembre 2023

	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Michel Bourdeau	Maire		x	
Mme Nathalie Perreault	Conseillère	1	x	
M. Julien Leclerc	Conseiller	2	x	
Mme Cheryl Brazeau	Conseillère	3		x
M. Ian Gray	Conseiller	4	x	
Mme Isabel Boulay	Conseillère	5	x	
Mme Josée Paquette-Bougie	Conseillère	6	x	

et RÉSOLU à la majorité des conseillers présents

QUE la Municipalité se prévaut pour l'année 2024 de l'Option B pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques et volumineux, et ce, pour un montant de quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix dollars et sept cents (87 290,07 \$), plus les taxes applicables, le tout tel que déposé dans le document d'appel d'offres et tel qu'il appert au bordereau de prix – toutes les deux semaines, de l'Annexe 3 Option B.

ADOPTÉE

2023-12-177 **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-un dollars et trente-quatre cents (190 481,34 \$).

ADOPTÉE

2023-12-178 **ÉTAT INDIQUANT LES IMMEUBLES POUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE acte du dépôt par la greffière-trésorière de l'état mentionnant le nom des personnes endettées envers la Municipalité et le montant des taxes dues conformément à l'article 1022 du Code municipal;

D'APPROUVER l'état tel que déposé.

ADOPTÉE

2023-12-179 **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2022-11-140 / ADJUDICATION DE CONTRAT / SYSTÈME DE COMMUNICATION / STATION DE POMPAGE – TERRASSE-VAUDREUIL**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-11-140 autorisant l'adjudication d'un contrat pour des travaux de modernisation du système de communication de la station de

Le 12 décembre 2023

pompage et qu'il était prévu de financer la totalité de la dépense nette à même l'excédent cumulé affecté à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la dépense nette prévue pour l'achat était de 6 117,98 \$, incluant les taxes non remboursables, et que cette somme a été comptabilisée pour fin de financement à même le surplus accumulé affecté à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée et acceptée par cette même résolution incluait un mois pour un abonnement de support au système informatique de supervision à distance au coût net de 81,06 \$;

CONSIDÉRANT l'analyse de la dépense réelle pour l'achat dudit système au montant de 6 036,92 \$;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette différence de 81,06 \$ soit assumée par le budget de fonctionnement 2023.

ADOPTÉE

2023-12-180

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022-11-146 / ACQUISITION / VÊTEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES INCENDIES / AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT la résolution 2022-11-146 autorisant l'achat de vêtements de protection individuelle contre les incendies et qu'il était prévu de financer la totalité de la dépense nette à même l'excédent cumulé affecté à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le montant indiqué à la résolution prévoyait une dépense de 8 555 \$, plus les frais de transport et les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'analyse de la dépense réelle au montant de 9 040,73 \$;

CONSIDÉRANT QUE les frais de livraison représentent un montant net de 59,05 \$.

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le montant de la dépense pour la livraison des vêtements de protection individuelle contre les incendies, au montant de 59,05 \$ net, soit assumé par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2023-12-181

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022-12-152 / ADJUDICATION DE CONTRAT / ACHAT DE BACS ROULANTS POUR L'ANNÉE 2023 – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) / IPL NORTH AMERICA INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2022-12-152 autorisant l'adjudication d'un contrat pour l'achat de bacs roulants pour l'année 2023 par l'Union des municipalités du Québec auprès d'IPL North America inc. et qu'il était prévu de financer la totalité de la dépense nette à même l'excédent cumulé affecté à cette fin;

Le 12 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE la dépense nette prévue pour l'achat et la livraison était de 144 755,98 \$ et que cette somme a été comptabilisée pour fin de financement à même le surplus accumulé affecté à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le montant total tenait compte d'une quantité estimée et que le nombre a été inférieur;

CONSIDÉRANT l'analyse des dépenses réelles au montant de 141 036,43 \$.

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le montant de la dépense pour l'achat de bacs roulants soit réduit de 144 755,98 \$ à 141 036,43 \$.

QUE SOIT TRANSFÉRÉ la différence de 3 719,55 \$ du surplus accumulé affecté vers le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2023-12-182

**CONFIRMATION DE STATUT D'EMPLOI / AGENTE DE BUREAU ET
COMMIS COMPTABLE**

ATTENDU QUE l'employée est agente administrative et commis comptable à temps partiel pour la Municipalité depuis avril 2019;

ATTENDU QU'elle a été embauchée à titre d'employée temporaire, qu'elle a complété une période d'essai de 840 heures ainsi que la période de 6 mois maximale prévue à la convention collective;

ATTENDU QU'en mai 2020, elle avait atteint le maximum d'heures avant d'atteindre le statut régulier en vertu des dispositions de ladite convention;

ATTENDU QUE le conseil souhaite confirmer son statut et lui permettre d'accéder aux conditions de travail prévues à la convention collective.

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE CONFIRMER le statut de Mme Nancy Leroux à titre d'agente de bureau et commis comptable à temps partiel, lui donnant pleinement accès aux conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur.

DE MANDATER la directrice générale pour la signature d'une lettre d'entente selon les modalités présentées et établies au comité administratif du 5 décembre 2023.

DE REMERCIER Mme Leroux pour son engagement et son travail à la Municipalité.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU
JOUR**

Le 12 décembre 2023

2023-12-183 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 12 décembre 2023 à 20 h 1.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière